13939/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 novembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 novembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

E 13617

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 novembre 2018
(OR. en)

13939/18

LIMITE

CORLX 543
CFSP/PESC 1009
CSDP/PSDC 622
FIN 863

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

DÉCISION (PESC) 2018/... DU CONSEIL

du ...

modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340
établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 46, paragraphe 6,

vu la décision (PESC) 2017/2315 du Conseil du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants[1],

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

[1] JO L 331 du 14.12.2017, p. 57.

considérant ce qui suit:

(1) Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2315.

(2) L'article 4, paragraphe 2, point e), de la décision (PESC) 2017/2315 prévoit que le Conseil doit établir la liste des projets qui seront mis sur pied dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP), témoignant à la fois d'un soutien au développement des capacités et de la fourniture d'un appui substantiel, en fonction des moyens et des capacités, aux opérations et aux missions dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

(3) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP[1].

(4) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté une recommandation concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la CSP[2] (ci-après dénommée "recommandation").

[1] JO L 65 du 8.3.2018, p. 24.
[2] JO C 88 du 8.3.2018, p. 1.

(5) Le point 9 de la recommandation précise que le Conseil devrait mettre à jour la liste des projets CSP en novembre 2018 au plus tard pour y inclure la nouvelle série de projets, conformément à la procédure prévue à l'article 5 de la décision (PESC) 2017/2315, qui prévoit, en particulier, que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant") peut émettre une recommandation concernant le recensement et l'évaluation des projets CSP, sur la base d'évaluations fournies par le secrétariat de la CSP, en vue de la prise d'une décision par le Conseil, à la suite d'un avis militaire du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).

(6) Le 25 juin 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/909 établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP[1].

(7) Le 11 octobre 2018, le haut représentant a émis une recommandation au Conseil concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.

(8) Le 13 novembre 2018, le Comité politique et de sécurité a approuvé les recommandations figurant dans l'avis militaire formulé par le CMUE sur la recommandation du haut représentant concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.

(9) Il convient, dès lors, que le Conseil modifie et mette à jour la décision (PESC) 2018/340,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

[1] JO L 161 du 26.6.2018, p. 37.

Article premier

La décision (PESC) 2018/340 est modifiée comme suit:

1) À l'article 1er, les projets suivants sont ajoutés à la liste:

"18. Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)

19. École interarmées du renseignement de l'UE

20. Centres d'essai et d'évaluation de l'UE

21. Système autonome terrestre intégré (UGS)

22. Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE

23. Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)

24. Système d'aéronef télépiloté de moyenne altitude et de longue endurance européen - MALE RPAS européen (Eurodrone)

25. Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3

26. Système de lutte antidrones (C-UAS)

27. Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) - Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante

28. Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et le contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) - (SOCC) pour SJO

29. Capacité de guerre électronique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)

30. Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)

31. Partage de bases (Co-basing)

32. Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)

33. Solution UE de radionavigation (EURAS)

34. Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)".

2) L'article 2 est remplacé par le texte suivant:

"*Article 2*

La liste des membres de chaque projet figure à l'annexe I.".

3) L'article suivant est inséré:

"*Article* 2 bis

À des fins d'information, la liste mise à jour consolidée des membres de chaque projet figure à l'annexe II.".

4) L'annexe est modifiée comme suit:

a) elle est renumérotée en tant qu'"annexe I";

b) les rubriques figurant à l'annexe I de la présente décision sont ajoutées au tableau.

5) Le texte qui figure à l'annexe II de la présente décision est ajouté en tant qu'annexe II.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président

ANNEXE I

"

Projet		Membres du projet
18.	Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)	Grèce, Italie, Roumanie
19.	École interarmées du renseignement de l'UE	Grèce, Chypre
20.	Centres d'essai et d'évaluation de l'UE	France, Suède, Espagne, Slovaquie
21.	Système autonome terrestre intégré (UGS)	Estonie, Belgique, Tchéquie, Espagne, France, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Finlande
22.	Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE	France, Belgique, Chypre
23.	Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)	Bulgarie, Grèce, France
24.	Système d'aéronef télépiloté de moyenne altitude et de longue endurance européen - MALE RPAS européen (Eurodrone)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie
25.	Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3	Allemagne, Espagne, France
26.	Système de lutte antidrones (C-UAS)	Italie, Tchéquie
27.	Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) - Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante	Italie, France
28.	Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) - (SOCC) pour SJO	Grèce, Chypre

Projet		Membres du projet
29.	Capacité de guerre électronique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)	Tchéquie, Allemagne
30.	Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)	Autriche, France, Croatie, Hongrie, Slovénie
31.	Partage de bases (Co-basing)	France, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, Pays-Bas
32.	Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)	Allemagne, Grèce, France, Roumanie
33.	Solution UE de radionavigation (EURAS)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie
34.	Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)	Italie, France

".

ANNEXE II

"ANNEXE II

LISTE MISE À JOUR CONSOLIDÉE DES MEMBRES DE CHAQUE PROJET

Projet		Membres du projet
1.	Commandement médical européen	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Suède
2.	Radio logicielle sécurisée européenne (ESSOR)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Finlande
3.	Réseau de plateformes logistiques en Europe et d'appui aux opérations	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Slovaquie
4.	Mobilité militaire	Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède
5.	Centre de compétences des missions de formation de l'Union européenne (EU TMCC)	Allemagne, Belgique, Tchéquie, Irlande, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Roumanie, Suède
6.	Centre européen de certification des formations pour les armées européennes	Italie, Grèce
7.	Fonction opérationnelle en matière d'énergie (EOF)	France, Belgique, Espagne, Italie

Projet		Membres du projet
8.	Dispositif militaire permettant le déploiement de capacités de secours en cas de catastrophe	Italie, Grèce, Espagne, Croatie, Autriche
9.	Systèmes maritimes (semi-) autonomes de lutte contre les mines (MAS MCM)	Belgique, Grèce, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie
10.	Surveillance et protection portuaire et maritime (HARMSPRO)	Italie, Grèce, Pologne, Portugal
11.	Mise à niveau des moyens de surveillance maritime	Grèce, Bulgarie, Irlande, Espagne, Croatie, Italie, Chypre
12.	Plateforme de partage d'informations en matière de réaction aux menaces et incidents informatiques	Grèce, Espagne, Italie, Chypre, Hongrie, Autriche, Portugal
13.	Équipes d'intervention rapide en cas d'incident informatique et assistance mutuelle dans le domaine de la cybersécurité	Lituanie, Estonie, Espagne, France, Croatie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Finlande
14.	Système de commandement et contrôle (C2) stratégiques pour les missions et opérations PSDC	Espagne, France, Allemagne, Italie, Portugal
15.	Véhicule blindé de combat d'infanterie / véhicule d'assaut amphibie / véhicule blindé léger	Italie, Grèce, Slovaquie
16.	Appui-feu indirect (EuroArtillery)	Slovaquie, Italie
17.	Noyau opérationnel EUFOR de réaction aux crises (EUFOR CROC)	Allemagne, Espagne, France, Italie, Chypre
18.	Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)	Grèce, Italie, Roumanie
19.	École interarmées du renseignement de l'UE	Grèce, Chypre
20.	Centres d'essai et d'évaluation de l'UE	France, Suède, Espagne, Slovaquie

Projet		Membres du projet
21.	Système autonome terrestre intégré (UGS)	Estonie, Belgique, Tchéquie, Espagne, France, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Finlande
22.	Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE	France, Belgique, Chypre
23.	Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)	Bulgarie, Grèce, France
24.	Système d'aéronef télépiloté de moyenne altitude et de longue endurance européen - MALE RPAS européen (Eurodrone)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie
25.	Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3	Allemagne, Espagne, France
26.	Système de lutte antidrones (C-UAS)	Italie, Tchéquie
27.	Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) - Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante	Italie, France
28.	Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) - (SOCC) pour SJO	Grèce, Chypre

Projet		Membres du projet
29.	Capacité de guerre électronique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)	Tchéquie, Allemagne
30.	Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)	Autriche, France, Croatie, Hongrie, Slovénie
31.	Partage de bases (Co-basing)	France, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, Pays-Bas
32.	Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)	Allemagne, Grèce, France, Roumanie
33.	Solution UE de radionavigation (EURAS)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie
34.	Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)	Italie, France

".